

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, on m'a posé une question et je pense que je devrais être autorisé à y répondre.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Quand on me pose une question et que je refuse de couvrir leurs bruits en criant plus fort qu'eux, ils disent que je m'asseois et que je boude. Mais quand je me lève et que j'essaie d'obtenir le silence, ils me demandent de dissoudre les Chambres. Je les avertis que c'est ce que je vais faire. Peut-être même immédiatement!

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BROADBENT—LA FUITE POSSIBLE DE PRÉCISIONS SUR LE BUDGET

M. l'Orateur: Le 10 avril, le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a soulevé la question de privilège, à propos d'un article paru le 8 avril dans le *Star* de Toronto et annonçant la proposition fiscale qui allait être annoncée dans l'exposé budgétaire. Le 11 avril, après la présentation du budget, le député d'Oshawa-Whitby a repris la question, et il a cité alors les articles parus dans le *Star* de Toronto des 7 et 8 avril, et l'émission d'actualités du 9 avril diffusée à CTV annonçant les changements qui seraient apportés à la taxe de vente ainsi que les modifications qui seraient apportées aux avantages dont bénéficieraient les entreprises en matière de recherche et de développement.

Au cours du débat qui a suivi, le ministre a expliqué sa position relativement aux négociations que le gouvernement fédéral a engagées avec les gouvernements provinciaux avant d'élaborer son budget, et il a nié qu'une fuite ait pu se produire à son cabinet ou par la faute de ses collaborateurs au sujet des propositions budgétaires concernant la taxe de vente. La Chambre le croit évidemment sur parole.

En outre, le ministre a précisé que les déductions relatives à la recherche scientifique avaient pu donner lieu à bien des conjectures, car elles avaient fait l'objet d'entretiens lors de la récente conférence des premiers ministres. Pourtant, les propositions budgétaires à ce sujet différaient sensiblement de celles qu'on attendait.

Pour en venir plus précisément au préavis que le député d'Oshawa-Whitby nous a donné le 10 avril sur la question de la taxe de vente, les députés voudront peut-être se reporter à la page 4382 du hansard du 11 avril.

● (1512)

Il me semble que, en ce qui concerne la Chambre, le ministre a expliqué qu'il n'avait pas découvert de fuite sur les renseignements budgétaires et qu'il n'en prenait pas la responsabilité, et la question me semble donc entièrement réglée.

Quant à la question plus large qui a été avancée dans la thèse du député, avant la présentation de la motion par le député d'Oshawa-Whitby, c'est-à-dire la question concernant le secret budgétaire, qui inclurait bien entendu les révélations concernant les avantages donnés au titre de la recherche et du développement, et l'abaissement de la taxe de vente, j'avoue que je doute que la question relative au secret budgétaire relève du domaine de la question de privilège. Certes, les deux précédents survenus à la Chambre des communes, en Grande-Bretagne, sur lesquels s'est beaucoup appuyé le député en

Recours au Règlement—M. S. Knowles

faisant valoir son argument et qu'il a cités, n'ont pas été réglés au moyen de la question de privilège, mais par la voie d'avis de motion. Une motion a, en fait, été présentée par le gouvernement, après que le ministre responsable avait reconnu sa complicité dans cette fuite.

Dans le second précédent, le ministre n'avait pas admis qu'il était responsable, et la motion avait été présentée par un député et portée au débat en priorité, le gouvernement ayant indiqué que dans ces conditions, il ne s'opposerait pas à la motion. Autrement dit, dans les deux cas, la Chambre a voulu examiner la question, de son propre gré, et d'une manière tout à fait différente de la procédure habituelle utilisée lorsque la question de privilège est en cause, et par conséquent je ne puis admettre qu'il y ait véritablement un précédent indiquant que la question générale des fuites d'information avant l'exposé budgétaire relève de la question de privilège. Je ne prétends pas qu'elle ne puisse pas relever de ce domaine, mais je dis simplement que le cas présent semble être dans la ligne des précédents étudiés qui eux, n'ont pas été réglés par le biais de la question de privilège.

Finalement, même si ces précédents m'avaient persuadé que la question devrait être étudiée à titre préliminaire sous l'angle de l'atteinte aux privilèges des députés, ce qui n'est pas le cas, j'aurais du mal à le faire étant donné le caractère général de la motion, car je crois que les députés se rendront compte que dans des cas semblables qui se sont produits auparavant, les motions générales présentées par la voie de la question de privilège ont été proposées que «cette question» ou que la question générale soit renvoyée à un comité, car on parlait du principe que le comité poursuivrait des recherches et déciderait s'il s'agissait ou non d'une atteinte aux privilèges des députés. Mais lorsque des motions générales de cet ordre ont été présentées sans accusation précise, elles ont été rejetées par la présidence. Par conséquent, même si je reconnaissais que ces précédents faisaient tomber cette question dans le domaine de la question des privilèges, ce qui n'est pas le cas, je ne pourrais le faire, du point de vue de la procédure. Par conséquent, pour toutes ces raisons, je ne puis admettre que la question soulevée par le député constitue une question de privilège méritant la priorité sur les autres travaux de la Chambre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. KNOWLES (WINNIPEG-NORD-CENTRE)—LES RÉPONSES DU PREMIER MINISTRE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de ce que le premier ministre (M. Trudeau) a dit juste avant de quitter la Chambre. Il a soutenu que quand on lui posait une question, il avait le droit de répondre. Nous sommes tous d'accord mais, à mon avis, il n'a pas le droit de faire toute une série de longs discours pendant la période des questions puisque cela empêche de nombreux députés d'exercer leur droit de poser d'autres questions au premier ministre ou à d'autres ministres. Je tenais à vous signaler, monsieur l'Orateur, que vous avez notre appui et que nous comprenons ce que vous avez dû subir aujourd'hui et j'espère que vous réussirez à contenir les élans du premier ministre pendant les derniers jours de la session.